

COMMUNE d'ANJOUTEY

Compte rendu de la réunion du Conseil municipal du 20 septembre 2018

Présents : Mesdames Pamela BOUDIER, Catherine CUENOT, Gisèle VALLON, Messieurs Jean-Pierre BRINGARD, Norbert DIDIER, Yannick DOLADILLE, Arnaud DOYEN, Gilles MAGNY, , Patrice THOMAS

Excusés : Mesdames Muriel SCHNELL et Catherine ROY, Messieurs Zo RASATAVOHARY et Anthony SIMON

Conformément à l'article L 2121-18 du CGCT, la séance est publique.

Le Maire constate le quorum et ouvre la séance.

Le Conseil municipal désigne Monsieur Jean-Pierre Bringard, secrétaire de séance.

Ordre du jour du Conseil Municipal

- Avancement de grade
- Décision modificative
- Autorisation de stationnement camion de vente ambulante et tarif de location - forfait électricité
- Questions diverses

Le compte rendu de la séance du Conseil Municipal du 19 juillet 2018 est adopté à l'unanimité.

Avancement de grade

Monsieur le Maire, expose que le Centre de Gestion propose de créer un poste d'Adjoint Technique Principal de 1ère Classe, à temps complet (35/35), et, de supprimer le poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe

A l'unanimité les élus ne retiennent pas cette proposition et demandent à ce qu'elle soit réétudiée dans 12 mois. Un vote pourrait être favorable dans 12 mois. A noter qu'un avancement d'échelon (donc de salaire) sera fait avant fin 2018 pour le poste d'Adjoint Technique Principal de 2ème Classe.

Budget : décision modificative

Il est exposé au Conseil Municipal qu'il est souhaitable, afin de réajuster les crédits ouverts, d'adopter une décision modificative concernant des cautions de location de bâtiments communaux.

Il est proposé d'adopter une décision modificative, comme suit :

- Dépôts et cautionnements	Article 165 :	+ 1 500 €
- Immos en cours - Installations tech	Article 2315 :	- 1 500 €

Après délibération, le Conseil Municipal, approuve à l'unanimité d'adopter ces décisions modificatives.

Autorisation de stationnement camion de vente ambulante et tarif de location - forfait électricité

Monsieur le Maire propose de fixer, pour les commerces ambulants (camion Pizza, pâtisseries etc...) un forfait pour l'utilisation d'électricité de la commune de 4 euros par jour d'emplacement par véhicule

La proposition est votée à l'unanimité par les conseillers municipaux.

Divers

Ressources humaines

Les élus du Conseil municipal ont discuté des ressources humaines de la Commune en particulier du Régime indemnitaire tenant compte des fonctions, des sujétions, de l'expertise et de l'engagement professionnel (RIFSEEP). Sous cet acronyme se cache le nouveau dispositif indemnitaire de référence qui va, d'ici fin 2018, remplacer la plupart des primes et indemnités existantes, sans perte de rémunération pour les agents concernés

Il s'agit donc d'un régime indemnitaire composé de deux primes : d'une part, une indemnité de fonctions, de sujétions et d'expertise (IFSE), versée mensuellement, d'autre part, un complément indemnitaire annuel (CIA). Ces primes sont cumulatives mais diffèrent dans leur objet comme dans leurs modalités de versement.

Ecole

La cantine scolaire (au centre de loisirs) sera fermée à Anjoutey à partir de la rentrée scolaire 2018. Cette décision a été prise par la Communauté de communes des Vosges du Sud sans concertation avec la commune et les élus communaux. Y.Doladille et G.Magny se sont rapprochés de la Communauté de communes pour exprimer leur mécontentement à ce sujet et trouver une solution plus satisfaisante pour les enfants. Depuis le Conseil municipal d'Anjoutey de juillet 2018, des discussions sont en cours entre les parents d'élèves, la commune d'Anjoutey et la Communauté de communes. Des lettres sont aussi échangées. La cantine scolaire pourrait rouvrir après les vacances de la Toussaint.

Les discussions, au sein de la Communauté de communes, sont en cours sur le transfert de la compétence scolaire. Celle-ci appartient aux communes de l'ex communauté de communes de la Haute Savoureuse et pourrait être transférée avant fin 2018 vers la Communauté de communes des Vosges du Sud. Ce transfert est vivement souhaité par les Elus du conseil municipal.

Site de la pisciculture

Dans le cadre de mesures compensatoires (Les Réseaux Ferrés de France (RFF) ont utilisé des zones humides pour implanter la ligne TGV et la ligne ferroviaire Belfort-Delle), RFF a confié au bureau d'études Nature et Techniques la mission d'établir un projet de restauration des extérieurs de la pisciculture d'Anjoutey et de réaménager ou d'aménager une zone humide. Pourquoi pas un lieu de détente, de loisirs (pique-nique), de randonnées ? La commune reste propriétaire de cette zone, RFF l'entretiendrait pendant 25 ans (les 5 premières années, RFF l'entretiendrait tous les ans).

Le bureau d'étude est venu présenter la démarche le 1^{er} août 2018. Une autre réunion devrait avoir lieu avec les Elus communaux avant fin 2018 lors d'un Conseil municipal pour échanger sur différentes solutions de restauration des extérieurs de la pisciculture.

Actions des commissions et des comités

- Commission développement économique
 - Jadis quitte la commune pour s'installer à Pellegrue (33). Pour en savoir plus sur ses futures activités, vous pouvez consulter le site Internet www.domaine-de-nils.fr. Le local des ateliers communaux, occupé par Jadis, sera occupé en novembre-décembre par d'autres locataires.
 - Le bâtiment de la pisciculture intéresse des habitants d'Anjoutey pour la location et du stockage de matériel. Les Elus sont intéressés par cette opportunité.
- Commission travaux
 - La liste des travaux à faire en 2018 a été communiquée à G.Magny, N.Didier et P.Thomas pour une réalisation en 2018.
 - Une étude de diagnostic énergétique de logements communaux, en particulier pour le gîte et le logement de l'école (éventuellement le centre de loisirs), est à faire. Cette étude est prévue au budget primitif 2018. Une consultation est à faire en particulier auprès de Territoire d'énergies 90. (G.Magny)
 - Une consultation est à faire pour le changement des portes et fenêtres de l'école et l'isolation thermique par le toit de l'école. (G.Magny)
 - Des menuiseries du gîte sont à changer : velux, store et œil de bœuf. Ces travaux sont prévus au budget primitif 2018. Une consultation est à faire pour les menuiseries du gîte et pour l'escalier intérieur. (G.Magny). L'isolation extérieure est très difficile à réaliser car les coffrets extérieurs seraient à déplacer et les pierres apparentes à enlever. De plus les murs intérieurs sont déjà bien isolés. Il semblerait que la toiture soit à refaire.
 - La peinture extérieure du gîte serait à refaire.
 - Il est nécessaire de faire des états des lieux sérieux lors de la location de la salle des fêtes et des réparations (peinture de murs et du bar) sont à faire.
 - Travaux dans l'ex commerce. Il a été étudié la séparation en plusieurs cellules commerciales de la surface totale à louer. Des demandes de subvention de travaux sont en cours auprès de la Communauté de Communes, du Pôle métropolitain et de la région. Il est souhaité par des Elus de proposer sur papier, lors de la recherche de locataires, la division des cellules avant de faire les travaux.
 - Travaux de la Mairie
 - Les travaux seront peut-être terminés dans les délais, c'est dire fin novembre 2018.

- Des avenants de prolongation de délai des travaux sont à prévoir avec justificatifs si besoin.
 - Une étude de la rénovation des WC va être faite.
- Travaux à réaliser et budgétisés en 2017 (à faire en 2018)
 - Accessibilité signalétique école, centre de loisirs, salle, commerce, ateliers
 - Barrières en bois (pisciculture)
- La cuve de collecte des huiles, située aux ateliers communaux, est à enlever.
- Le nettoyage de l'oeuvre d'art «Les anges» au cimetière est à faire.
- Travaux à étudier et à proposer au budget primitif de 2019
 - Changement de portes et de fenêtres du bâtiment de l'école
 - Le pont en face de l'église commence à se dégrader (selon le Conseil départemental). L'étape 1 serait de refaire l'étanchéité du pont et de laisser sécher l'ensemble, l'étape 2 serait de refaire le dessous du pont. Des devis sont en cours (G.Magny). Deux solutions sont évoquées : interdire le pont aux véhicules de 3,5 tonnes et plus, fermer le pont.
- Comité circulation et sécurité routière
 - Une date de réunion est à programmer pour le 08 octobre 2018.
- Comité fleurissement
 - Planifier les travaux d'entretien par les employés communaux. Les travaux de fleurissement à réaliser par les employés communaux sont donnés à G.Magny.
 - Etudier les méthodes pour avoir de l'eau pour arroser en période de sécheresse par exemple l'utilisation de la cuve des anciennes toilettes de l'école dans la cour.
 - Une étude sur la gestion différenciée, offerte par le Conseil départemental, est en cours par le lycée agricole de Valdoie. Des travaux sont à faire par les employés communaux.
-

Le Conseil municipal est clôturé à 22 heures 30.